

## Qu'est ce que la naturopathie moderne et scientifique défendue par le Syndicat des Professionnels de la Naturopathie ?

**Après des mois de stigmatisation, d'approximations et de scandales, le temps d'un travail collaboratif avec le gouvernement s'initie avec les professionnels de la naturopathie. Une occasion ainsi d'expliquer les contours des métiers, soutenus par le Syndicat des Professionnels de la Naturopathie (SPN). Qu'est-ce qu'un vrai accompagnement par un professionnel de la naturopathie ? Sur quoi s'appuie-t-il pour conseiller son client ? Le SPN pose un cadre clair de ce qu'est la naturopathie moderne et scientifique qu'il promeut à quelques jours de son congrès professionnel en avril.**

Le professionnel en naturopathie ne pose pas de diagnostic, ne prescrit pas de médicaments, ne délivre pas d'ordonnance et surtout ne reçoit pas de patient. Tout ce vocabulaire est réservé aux professions médicales. Les professionnels de la naturopathie appartiennent, quant à eux, aux professions du bien-être au même titre que les ostéopathes, les sophrologues ou les réflexologues par exemple. Il est donc erroné d'associer le mot patient à la naturopathie, tout comme dire ou écrire qu'il guérit ou soigne une maladie. Dans le cas contraire, il s'agirait là d'une information mensongère.

La naturopathie se définit selon le SPN comme un ensemble de pratiques de bien-être préventives visant à renforcer les défenses de l'organisme par des moyens considérés comme naturels et biologiques.

La formation d'un professionnel de la naturopathie s'étend de 1 an à 4 ans en fonction des métiers (conseiller ou naturopathe) et des pratiques dont il va se doter. La palette d'outils de la naturopathie est très large. La nutrition, la micronutrition, les techniques de gestion du stress (sophrologie, relaxation), les conseils en hygiène de vie (sommeil, activité physique...), l'hydrologie (utilisation de l'eau en interne ou en externe), les techniques manuelles (massages bien-être, réflexologie), la pneumologie (techniques de respiration), la phytologie (phytothérapie, gemmothérapie, aromathérapie, mycothérapie, apithérapie), les élixirs floraux (fleurs de Bach) sont les pratiques naturopathiques reconnues par le SPN.

Le SPN propose une vision moderne et scientifique des métiers de la naturopathie. Ainsi le syndicat encourage leurs adhérents à faire de la veille sur les recherches concernant les interventions non médicamenteuses. Le SPN est convaincu que dans les années à venir de plus en plus de techniques naturopathiques seront mises en lumière grâce à la recherche et que de nombreux chercheurs souhaiteront étudier dans ces domaines d'applications.

A l'occasion de son congrès, les 14,15 et 16 avril en Avignon, de nombreux médecins et professionnels de la santé animeront des conférences pour ancrer cette dimension scientifique et intégrative que le SPN défend pour la profession.

### CONTACTS PRESSE

Marie-Camille Bourguet  
mc.bourguetm@gmail.com  
06 79 93 54 00

### CHIFFRES CLÉ

Nombre de naturopathes estimés en France	6500
Nombre de professionnels du bien-être adhérents au SPN	3200


## En quoi consiste un accompagnement par un naturopathe ?

Un accompagnement par un naturopathe, soit la formation la plus longue et complète, se déroule généralement sur 3 séances espacées de 4 à 6 semaines. Il doit être financé intégralement par le client. Les mutuelles, conscientes des avantages de la prévention pour la santé des Français, proposent des forfaits qui prennent en charge une ou plusieurs consultations chaque année. Les prix des consultations varient selon les régions, les spécialisations des professionnels, le nombre de séances proposées et les pratiques intégrées dans les consultations.

Lors de la première consultation, le naturopathe va utiliser un questionnaire précis, écouter et observer son consultant afin d'évaluer ses forces et ses faiblesses uniquement sur la base de la déclaration. Les professionnels de la naturopathie ne sont pas habilités à lire des bilans sanguins. A la suite de ce premier bilan, le professionnel de la naturopathie va établir un programme d'hygiène vitale personnalisé dans lequel il va donner des conseils basés sur la palette d'outils naturopathique.

Chaque consultation a pour objet de réaliser un point sur l'objectif précis adressé par le client. Cela permet au naturopathe de continuer à guider son client en optimisant l'efficacité des conseils et ainsi participer activement à son mieux-être. Il est souvent amené à proposer à son client de consulter un autre professionnel en fonction des besoins exprimés (exemple : psychologue, ostéopathe, médecin acupuncteur, sophrologue etc.). En cas de pathologies identifiées non traitées, il est de la responsabilité du professionnel de la naturopathie d'alerter son client et de l'inviter vivement à consulter un médecin.

Ainsi un accompagnement naturopathique s'inscrit dans une approche globale de la santé de l'individu en complément d'un suivi médical. Si toutefois un praticien invite à arrêter un traitement, propose des remèdes miracles et promet une guérison, il s'agit d'un professionnel qui outrepassé ses fonctions et qui exerce illégalement la médecine. Le SPN invite la victime de ce type de personnes à déposer plainte à la police et de se rapprocher de la MIVILUDES, de la DGCCRF, de l'ARS, du Conseil de l'Ordre des Médecins ou du syndicat pour signaler cette personne.

 *L'objectif d'un professionnel de la naturopathie est de rendre son consultant autonome et acteur de sa forme. Il veille à proposer des solutions adaptées à son client par rapport à ses antécédents médicaux ou familiaux, ses pathologies, son état physiologique, ses traitements médicamenteux.... Tous les professionnels de la naturopathie ont vocation à améliorer le bien-être de leurs clients et savent combien leur santé est précieuse. Ceux qui prétendent savoir plus et mieux que les médecins sont dangereux et à fuir. Les 14, 15 et 16 avril seront l'occasion de faire un état des lieux de notre profession à l'occasion de notre congrès en Avignon auquel de nombreux médecins participent également. "*  
Alexandra Attalauziti, présidente du SPN et représentante des métiers du bien-être de la Chambre nationale des professions libérales.

Le Syndicat des Professionnels de la Naturopathie est l'organisation syndicale en France en mesure de défendre les intérêts des professionnels de la naturopathie. Créé en 2016, il recense près de 3200 adhérents qui exercent un métier intégrant une pratique naturopathique. La naturopathie s'inscrit dans une démarche intégrative de la santé. C'est pourquoi des médecins et autres professionnels de la santé sont des partenaires incontournables du SPN pour défendre le positionnement et les intérêts de la profession.

## CONTACTS PRESSE

Marie-Camille Bourguet  
mc.bourguetm@gmail.com  
06 79 93 54 00

Nombre de validés par le SPN  
Nombre de naturopathes en France

## CHIFFRES CLÉ

3200  
6500